

Négociation Annuelle Obligatoire 2018

2%

Et pas d'augmentation générale !

Un point de satisfaction est l'acceptation de 3 mesures proposées par la CFTC :

- Augmentation de l'abondement du PERCO de 500€
- Augmentation des CESU pour tous : 600€ par trimestre
- Autorisation du transfert jusqu'à 10 jours /an sur le Compte Epargne Temps (CET)

Dans un contexte où l'entreprise Ingenico Group a dépassé son objectif de CA pour 2017 (2,510 milliards versus 2,444 milliards d'euros) et atteint son objectif d'EBITDA de 21% l'enveloppe budgétaire d'augmentation de 2% ne nous paraît pas assez ambitieuse compte tenu :

- Des efforts de productivité et de réduction des coûts consentis par les salariés en 2017,
- Des efforts demandés aux salariés pour sortir la gamme Axiom, en exigeant d'eux d'arriver tôt le matin, de partir tard les soirs et de travailler le samedi y compris pour certaines équipes.

La CFTC considère que cette enveloppe budgétaire d'augmentation de 2% ne tient pas compte :

- D'une reprise du marché de l'emploi, notamment en informatique, aujourd'hui suffisamment significative pour constituer un facteur de risque de pertes de nos forces vives,
- Des entreprises du secteur qui prévoient une enveloppe budgétaire d'augmentation supérieure de 2,45%

Une augmentation générale de 500 euros brut garantie pour les salaires annuels inférieurs ou égaux à 50 000 euros brut était une mesure juste.

L'absence d'augmentation générale entraînera une augmentation très importante du nombre de salariés ayant 0% d'augmentation. Nous considérons que cela n'est pas admissible compte tenu du contexte rappelé ci-dessus.

Aussi, nous ne sommes pas favorables à la signature de cet accord en l'état.